

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 07 décembre 2023

LIEU Salle communale, Damphreux

HEURE 20h00 à 21h30
PESIDENCE Gilles Pape
PROCES-VERBAL Aurélie Fahrni

CONSEIL COMMUNAL MH - JPC - JLN - AS - FH

PRESENCES 27 personnes

SCRUTATEURS Monica Henry et Mathieu Henry

Le Président des assemblées ouvre la séance en saluant les personnes présentes et en les remerciant de leur participation. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de Monica Henry et de Mathieu Henry. Le Président demande l'inversion des points 2 et 3 de l'ordre du jour du fait de la présence d'une personne du bureau RWB qui présentera le nouveau règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux.

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée

Le Président informe que le procès-verbal est publié sur le site internet de la commune et demande si quelqu'un en réclame la lecture. Personne ne le demande. C'est à l'unanimité que le procès-verbal du 06 juillet 2023 est accepté par l'assemblée.

Discuter et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)

Michel Henry souhaite la bienvenue à Mme Alexandra Meyer du bureau RWB qui présente le nouveau règlement des eaux usées et lui donne la parole. Elle rappelle le contexte légal dans lequel s'inscrit le nouveau règlement qui comporte l'assainissement des eaux usées, et sa méthode de calcul. Le financement est réglementé par la loi sur la gestion des eaux par le Canton du Jura depuis 2016. Chaque commune est tenue de revoir son règlement en fonction de ce qui est proposé par le Canton. La structure de la taxe est basée sur le principe de causalité. La taxe d'utilisation est répartie en deux parties, il s'agit de la taxe de consommation au m3 ainsi que la taxe base fixe annuelle.

La méthode de calcul est effectuée sur la base de fichiers fournis par l'office de l'ENV. Ces fichiers offrent très peu de liberté d'action sur les calculs. Les éléments qui peuvent varier de sont le taux d'attribution annuel du maintien de la valeur entre 60% et 100% et la part entre la taxe de base et de consommation, le rapport peut être défini de 50% pour les deux taxes ou de 30% et 70%. Auparavant, les taxes permettaient d'assurer un revenu de CHF 63'700.- par année, à noter que la taxe de raccordement n'est pas incluse. Les nouvelles taxes ont été établies par un calcul en prenant la moyenne des deux villages. Une statistique des trois dernières années sur les frais d'exploitation et la valeur de réseau ont été également établies. Les taxes de l'assainissement des eaux doivent couvrir la somme des frais d'exploitation et l'attribution annuelle du maintien de la valeur. Les coûts annuels concernant l'eau usées se montent à CHF 100'000,- année. Il manque donc CHF 35'000,- pour le bon fonctionnement de ce service. La commune a choisi le de mettre à 60% l'attribution annuelle du maintien de la valeur ce qui est le minimum, le rapport choisi entre le taux de couverture des frais annuel pour la taxe de base est de 30% et de 70% pour la taxe de consommation. Le résultat des calculs se trouve dans le règlement tarifaire.

L'utilisation du réseau d'eau usées est faible au sein de la commune. En moyenne une personne consomme 55m3 d'eau par année. Le coût de revient par m3, pour un ménage de quatre personnes est de CHF 3.40/m3. Le règlement tarifaire a été soumis à la surveillance des prix. Dans le règlement, la commune avait la possibilité d'introduire une taxe pour les grandes surfaces imperméables. La commune a fait le choix de ne pas la mettre car elle est recommandée pour les communes qui ont de grandes zones industrielles comme Porrentruy. Madame Meyer demande s'il y a des questions. Il n'y a pas de questions. Le Président passe au vote, le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) est accepté à l'unanimité par les 27 ayants droit. Michel Henry remercie Madame Meyer pour sa présentation et elle quitte l'assemblée.

3. Discuter et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP)

La présentation est effectuée par Flavien Henry. Les méthodes de calcul pour les nouveaux tarifs de ce règlement sont les mêmes que pour l'eau usée. Les taxes actuelles permettent d'assurer un revenu moyen de CHF 80'200.-. Les coûts annuels concernant l'eau potable sont de CHF 1117'510.-. Le manque à gagner est de CHF 37'000.-, de ce fait, les nouvelles taxes de consommation et de base ont dû être réévaluées. Le nouveau règlement suscite des questions au niveau de l'établissement des calculs pour les nouvelles taxes. Michel Henry précise à l'assemblée qu'il n'y aura plus de minimum d'eau facturé, la taxe du compteur sera également supprimée et il 'n'y aura plus UGB. Pour un ménage de quatre personnes, le prix par habitant au mois est de CHF 12.70, et le coût

de revient au m3 est de CHF 2.80.-. Il n'y a plus de questions, le Président passe au vote, le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) est accepté à l'unanimité par les 27 ayants droit.

4. Prendre connaissance et approuver le budget 2024, ainsi que les taxes y relatives

Le budget 2024 est présenté par la caissière Isaline Henry. Cette année a été la première année de la fusion. Elle explique les totaux par secteur et les différences principales par rapport au budget 2023.

Le budget est établi sur une quotité d'impôt à 2, 15 (deux quinze). Ce dernier présente un bénéfice de Frs 1'039.- sans les fonds spéciaux et un bénéfice de Frs. 80'109.- avec les fonds spéciaux. Suite aux nouvelles taxes qui ont été approuvées aux points 2 et 3, un bénéfice de CHF 33'000.- est prévu pour l'eau usée et un bénéfice de CHF 41'570.- est prévu pour l'eau potable.

Le Président demande s'il y a des questions. Un citoyen exprime que c'est en terme financier que chaque citoyen a pris une augmentation de caisse maladie, d'électricité sans compter toutes les autres taxes. Il propose de réduire d'un dixième la quotité d'impôts par rapport au budget. Il dit également que dans le cadre d'une fusion de commune, la situation de chacun doit être prise en compte et il remercie l'équipe communale pour son travail. Il propose à l'assemblée d'accepter une baisse d'un dixième le taux d'impôts ainsi qu'un budget déficitaire. Gilles Pape remercie pour l'intervention et explique que la modification du taux d'imposition est soumise à une assemblée communale et doit être publiée dans le Journal Officiel. Elle ne peut donc pas être décidée en assemblée et doit être un point à l'ordre du jour. Michel Henry est opposé à la proposition de baisser la quotité d'impôt. Le citoyen comprend la position du Conseil communal et exprime que ce n'était qu'une proposition et qu'il pense à la situation économique de chacun.

Le Président des assemblées demande si des personnes souhaitent encore poser des questions. Un citoyen exprime qu'il n'est pas sûr qu'il faille refaire une assemblée pour revoter la quotité d'impôts. Le Maire Michel Henry explique que le budget 2024 est présenté avec toutes les taxes qui viennent d'être acceptées. Il n'y a plus de questions, le Président des assemblées demande qui accepte le budget 2024 présenté par Isaline Henry. Le budget 2024 est accepté par 25 ayants droit et refusé par deux ayants droit.

5. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 20'000.- destiné à l'établissement du document de conception de l'évolution du paysage (CEP); Donner compétence au Conseil communal pour traiter financement & consolidation.

Flavien Henry explique que la CEP est une annexe au PAL qui traite du patrimoine naturel. C'est un rapport accompagné d'un plan qui donne des pistes d'action pour conserver et promouvoir le patrimoine culturel et naturel de la commune. Un bureau spécialisé doit être engagé pour ces travaux. Il dit également qu'une grosse partie du travail a été réalisé lors du remaniement parcellaire de Damphreux. Un citoyen demande s'il y a urgence. Flavien Henry répond par l'affirmative. Le dossier avait déjà été reporté en attendant la fusion des deux communes pour établir le PAL. Le Président des assemblées demande s'il y a encore des questions. L'objet suscite quelques réactions de la part de l'assemblée. Le Maire, Michel Henry, répond que la commune comprend leurs réactions. FH explique que cela dépend de lois qui ont été votées par la population suisse. Il n'y a plus de questions. Flavien Henry ajoute que ces documents permettront de protéger les écosystèmes. L'objet est accepté par 23 ayants droit, refusé par deux membres et il y a deux abstentions.

6. Divers et imprévus.

- 1. Deux citoyens expriment leur mécontentement sur la façon dont la taille des arbres isolés a été effectuée ainsi que les bords de forêt. Pour eux, ces arbres ont été massacrés. MH explique qu'il y a une volonté d'avoir des forêts en étages et ceci pour toutes les lisières et que la commune touche des subventions pour ce travail. Le Maire Michel Henry explique que ce sont des chasseurs diplômés qui effectuent ce travail et que la commune est déjà intervenue pour ce problème. Un courrier sera adressé aux chasseurs en mentionnant que l'assemblée communale demande de ne plus intervenir sur la taille des arbres isolés.
- 2. Le Maire Michel Henry revient sur les *Divers* de la dernière assemblée communale du mois de juillet 2023. Une personne avait posé la question concernant les déchets sur les parcelles publiques ou privées. Michel Henry précise qu'un tout-ménage et des courriers aux citoyens concernés avaient été envoyés. Pour les personnes qui n'ont rien fait, des courriers recommandés ont été envoyés. Un arrangement a pu être trouvé pour certaines personnes. Deux ou trois personnes n'ont pas retiré leur recommandés. Sur recommandation d'une avocate, les recommandés ont été envoyés en courrier A+. Un citoyen a été convoqué personnellement en décembre concernant sa situation.

Au sujet du Colombarium, le conseil n'est pas très favorable à effectuer cette dépense. Le devis sera présenté à la prochaine assemblée au printemps.

Pour la zone 30km/h dans les rues de Lugnez, l'aval du canton est arrivé en novembre, les panneaux ont été commandés et seront posés en début d'année. Le déplacement du panneau Damphreux à l'entrée du village se fera de 20 mètres selon un courrier du Canton.

Pour la nouvelle conduite d'eau au Coinat, les travaux se sont bien déroulés, l'ECA est venue tester les hydrantes, tout est en ordre pour que la commune touche les subventions. Pour le trottoir de Lugnez, les travaux ont été terminés dans le courant de l'été, les dossiers ont été envoyés afin d'obtenir les subventions.

Dans le courant du printemps, la population sera convoquée pour la présentation du projet du trottoir, de l'éclairage public de Lugnez et pour le projet de transformation des classes de l'école en appartement. Il sera demandé à la prochaine assemblée de voter des crédits.

Au sujet du PAL, durant trois samedis, 70 propriétaires, touchés par les modifications, ont été rencontrés. En février-mars 2024, il y aura une séance d'information, c'est le bureau mandaté qui fera la présentation. En juillet 2024 aura lieu le dépôt public du PAL c'est lors de la publication dans le Journal Officiel que les personnes pourront faire opposition.

Michel Henry remercie ses collègues pour leurs présences aux séances et pour la bonne ambiance qui règne. Isaline Henry et Aurélie Fahrni sont également remerciées pour le travail réalisé cette année, notamment l'établissement des nouveaux règlements, l'unification de l'administration, la reprise de tous les dossiers et le traitement les affaires courantes. Le Maire adresse ses meilleurs vœux à toute l'assemblée.

- 3. Une citoyenne demande quand est-ce qu'il est possible de faire opposition au PAL ? Michel Henry répond que ce sera au mois de juillet, une fois que le dépôt public est effectué et non pas après l'assemblée du mois de février.
- 4. Un citoyen demande s'il est possible d'évacuer les déchets de branchages plus souvent ? Andy Schwarz répond qu'il pousse le tas de branchages régulièrement mais qu'il ne l'a pas fait ces derniers temps. Michel Henry explique qu'il est coûteux d'évacuer régulièrement le tas de branchages. Andy Schwarz fera le nécessaire.

- 5. Une citoyenne demande s'il y a une possibilité pour que le Conseil intervienne concernant les cours des vieilles maisons. Michel Henry répond que la commune est limitée dans ses moyens d'action pour obliger les citoyens concernés à débarrasser leurs déchets. Tout est mis en œuvre par la commune mais ceci n'est pas simple.
- 6. Une citoyenne demande si le 30km/h est posé le long de la Route Principale à Lugnez. Michel Henry répond que non, qu'il s'agit de toutes les rues sauf la principale.
- 7. Un citoyen relève que sa proposition de baisser la quotité d'impôts n'a pas été soumise au vote et qu'il n'en comprend pas la raison. Il explique que le Chemin de la Chapelle est dans un état catastrophique et que c'est une priorité de le refaire. Lors de la convention de fusion cette réfection a été reportée et demande que ce travail soit effectué rapidement car de nombreuses personnes emprunte ce chemin surtout lors de la marche de la Saint-Martin. Il mentionne également que le crapauduc tape lors du passage en voiture. Il souhaite que le canton revoie les saignées en goudron qui ont été effectuées. Michel Henry explique qu'il est déjà intervenu concernant le crapauduc. Au sujet du Chemin de la Chapelle, les trous ont été rebouchés en février et mars. Michel Henry évoque que les renvois d'eau sont débouchés régulièrement. Le Président des assemblées prend une dernière fois la parole et remercie l'assemblée pour les débats et souhaite de belles fêtes de fin d'années à chacune et chacun.

Comme il n'y a plus d'interventions, le Président lève l'assemblée à 21h30.

Au nom de l'Assemblée communale

La Président

20 1 100.001	24 000:0:4::0
Gilles Pape	Aurélie Fahrni
	/ torono i di ii ii

La Secrétaire